



RÈGLEMENT DE L'ODYSSÉE BEAUJOLAISE EDITION DU 10 ET 11 AVRIL 2027

Ce règlement est susceptible d'être modifié.



Article 1 - ORGANISATEUR

L'événement L'ODYSSÉE BEAUJOLAISE, trails et marche nordique, est organisé par l'association LES FOULÉES BEAUJOLAISES DE VILLEFRANCHE-SUR-SAÔNE.

Cet événement se déroulera le **samedi 10 avril 2027** de Montmelas à Fleurie et le **dimanche 11 avril 2027** à Fleurie.

Article 2 - PROGRAMME

L'ODYSSÉE BEAUJOLAISE propose 6 distances de course dont une pour la marche nordique.

Course	Distance	Dénivelé positif	Participation challenge (*)	Infos
L'Odyssée Beaujolaise 94 km	94 km	4100 m	Non	Départ château de Montmelas Arrivée Fleurie - Chronométré 
L'Odyssée Beaujolaise 60 km	60 km	2650 m	Non	Départ château de Varenne à Marchampt Arrivée Fleurie - Chronométré 
L'Odyssée Beaujolaise 42 km	42 km	1550 m	Non	Départ Chénelette Arrivée Fleurie - Chronométré 
Trail Mathusalem	33 km	1390 m	 	Départ et arrivée à Fleurie - Chronométré 
Trail Jeroboam	21 km	890 m		Départ et arrivée à Fleurie - Chronométré 
Trail Magnum	12 km	390 m		Départ et arrivée à Fleurie - Chronométré
Marche Nordique La Madone	12 km	390 m	Non	Départ et arrivée à Fleurie - Chronométré Sans Classement, accessible aux randonneurs Non jugé

(*) Participation au [[Challenge Athlé Nature du Rhône](#)] et [[Challenge TT8](#)] - Règlement ICI : [Le règlement - Trail Tour Beaujolais](#)

Article 3 - INSCRIPTIONS / DOSSARDS

Les inscriptions à l'événement se font par internet à partir du site de l'événement <https://in.yaka-inscription.com/lodysee-beaujolaise-2027> . En fonction des disponibilités de dossards, une inscription sur place sera possible le jour de la course jusqu'à H-60 mn des départs (hors la course Odyssée Beaujolaise).

Tout engagement est ferme et définitif. Il ne peut faire l'objet d'un remboursement pour quelque motif que ce soit sauf en cas d'annulation par l'organisateur pour forces majeures (voir conditions dans la rubrique annulation). Le transfert d'inscription est autorisé tel que décrit dans l'article 7 - "Transfert de dossard".

Toute personne disposant d'un dossard acquis en infraction avec le présent règlement pourra être disqualifiée. L'organisation décline toute responsabilité en cas d'accident face à ce type de situation.

Compte tenu de la spécificité des épreuves (dénivelé, chemins de terre, bordures de trottoirs...), les courses ne sont pas adaptées aux personnes présentant une contre indication à la course à pied.

Des contrôles seront réalisés durant les épreuves afin d'assurer la parfaite régularité des courses.

TARIFS DES INSCRIPTIONS (dans la limite des dossards disponibles)

Course		Navette départ	Repas arrivée	Inclus pour toutes les courses
L'Odyssée Beaujolaise 94 km				Ravitaillements solides et liquides sur tous les parcours, Un cadeau coureur, Un demi de bière (25cl) ou un soft offert à l'arrivée, Ravitaillement à l'arrivée, Accès aux douches et sanitaires, Les temps scratch et réels.
Du 15/09/2026 au 30/11/2026	110 €	en option	inclus	
Du 01/12/2026 au 31/01/2027	120 €	10 € (*)		
A partir du 01/02/2027	130 €			
L'Odyssée Beaujolaise 60 km				
Du 15/09/2026 au 30/11/2026	65 €	en option	inclus	
Du 01/12/2026 au 31/01/2027	75 €	10 € (*)		Attention, pas de consignes de sacs le samedi et consignes non surveillées le dimanche
A partir du 01/02/2027	82 €			
L'Odyssée Beaujolaise 42 km				
Du 15/09/2026 au 30/11/2026	47 €	en option	en option	
Du 01/12/2026 au 31/01/2027	57 €	10 € (*)	15€ (**)	
A partir du 01/02/2027	62 €			
Trail Mathusalem 33 km				
Du 15/09/2026 au 30/11/2026	35 €	Sans objet	en option	
Du 01/12/2026 au 31/01/2027	45 €		15€ (**)	
A partir du 01/02/2027	49 €			
Trail Jeroboam 21 km				
Du 15/09/2026 au 30/11/2026	22 €	Sans objet	en option	
Du 01/12/2026 au 31/01/2027	31 €		15€ (**)	
A partir du 01/02/2027	36 €			
Trail Magnum 12 km				
Du 15/09/2026 au 30/11/2026	15 €	Sans objet	en option	
Du 01/12/2026 au 31/01/2027	18 €		15€ (**)	
A partir du 01/02/2027	25 €			
Marche Nordique Madone 12 km				
Du 15/09/2026 au 30/11/2026	15 €	Sans objet	en option	
Du 01/12/2026 au 31/01/2027	15 €			

A partir du 01/02/2027	17 €		15€ (**)	
------------------------	------	--	----------	--

(*) option à réserver avec l'inscription

(**) option à réserver avec l'inscription, possibilité de réserver des repas pour les accompagnants

DOSSARDS

La participation aux épreuves nécessite le port du dossard fixé de manière visible sur l'intégralité de la course. Il ne devra en aucun cas être réduit, découpé, plié sous peine de disqualification et / ou d'erreur de chronométrage.

Course	Retrait des dossards	Pièce à présenter
L'Odyssée Beaujolaise 94 km, 60 km, 42 km	Du mercredi 07/04/27 au vendredi 09/04/27 dans un point retrait à Villefranche sur Saône qui sera précisé ultérieurement sur le site de l'événement. <u>Option envoi du dossard</u> : au moment de leur inscription en ligne, les participants peuvent choisir de recevoir leur dossard par envoi postal à l'adresse de leur choix.	Carte de retrait dossard Pièce d'identité au nom du coureur
Trail Mathusalem	Le samedi 10/04/27 après-midi et le dimanche 11/04/27, de 6h45 à H-30 mn du départ, sur le village départ au gymnase de Fleurie.	
Trail Jeroboam		
Trail Magnum		
Marche Nordique		

MATÉRIELS

Chaque participant s'équippa en fonction de la météo. Les chaussures de type trail sont fortement conseillées. **Le matériel obligatoire pourra être vérifié à tout moment.**

Course	L'Odyssée Beaujolaise 3 distances	Trail Mathusalem	Trail Jeroboam	Trail Magnum	Marche Nordique
Téléphone portable en état de marche	Obligatoire	recommandé	recommandé	recommandé	recommandé
Réserve alimentaire	Obligatoire	recommandé	recommandé	recommandé	recommandé
Sifflet	Obligatoire	recommandé	recommandé	recommandé	recommandé
Réserve d'eau	1L minimum	1L minimum	1L minimum	0,5L minimum	0,5L minimum
Eco-Cup (*)	Obligatoire	Obligatoire	Obligatoire	Obligatoire	Obligatoire
Veste / coupe vent	Obligatoire	recommandé	recommandé	recommandé	recommandé
Couverture de survie	Obligatoire	recommandé	recommandé	recommandé	recommandé
Frontale avec batterie de rechange	Obligatoire	Sans objet	Sans objet	Sans objet	Sans objet
Bâtons de trail / marche mordique	Facultatifs	Facultatifs	Facultatifs	Facultatifs	Obligatoires

(*) **Aucun gobelet ne sera fourni sur les ravitaillements**

PERSONNE DE CONFIANCE

Lors de leur inscription aux épreuves proposées, les participants devront indiquer une personne de confiance (Nom, prénom, numéro de téléphone portable) à contacter en cas d'accident pendant la course.

COUREURS ELITES

Les conditions préférentielles suivantes sont offertes aux coureurs et aux coureuses élites participants :

Hommes		Femmes	
index UTMB		index UTMB	
>850	Inscription offerte et prise en charge de l'hébergement	>750	Inscription offerte et prise en charge de l'hébergement
>800	Inscription offerte	>680	Inscription offerte
>750	Inscription à moins 50 %	>650	Inscription à moins 50 %

Article 4 - CONDITIONS DE PARTICIPATION

LIMITES D'ÂGES

Pour participer à l'évènement, vous devez satisfaire aux conditions d'âge minimum suivantes :

Course	Distance	Dénivelé positif	Conditions de participation
L'Odyssée Beaujolaise	94 km	4100 m	Licencié de la catégorie U23 Espoirs (nés en 2005-2007) et plus (Seniors et Masters), ou non licencié, né(e) avant le 01/01/2008.
L'Odyssée Beaujolaise	60 km	2650 m	
L'Odyssée Beaujolaise	42 km	1550 m	
Trail Mathusalem	33 km	1390 m	
Trail Jeroboam	21 km	890 m	
Trail Magnum	12 km	390 m	Licencié de la catégorie U20 Juniors (nés en 2008-2009) et plus (Espoirs, Seniors, Masters) , ou non licencié, né(e) avant le 01/01/2010.
Marche Nordique	12 km	390 m	

LICENCES / Parcours Prévention Santé (PPS)

Votre participation est subordonnée à la présentation obligatoire :

- D'une attestation Parcours Prévention Santé (PPS). En effet, dans le cadre de la loi Sport du 2 mars 2022, un Parcours Prévention Santé (PPS) est à réaliser en ligne. Ce dispositif se substitue, pour toute personne majeure, à la fourniture du traditionnel certificat médical d'aptitude à la pratique de la course à pied. Il devra se connecter à la plateforme web dédiée pps.athle.fr et y suivre les différentes étapes vouées à le sensibiliser aux risques, précautions et recommandations liés à la pratique de la course à pied, via du contenu pédagogique (texte et vidéo).

- Ou, d'une licence sportive Athlé Compétition, Athlé Entreprise, Athlé running délivré par la FFA, en cours de validité à la date de l'événement. Attention : les autres licences délivrées par la FFA (Santé-Loisirs, Encadrement et Découverte) ne sont pas acceptées.
- Pour les mineurs :
Pour les personnes mineures de toutes nationalités, leur participation à une compétition est soumise à la présentation obligatoire à l'organisateur soit :
 - D'une licence Athlé Compétition, Athlé Entreprise, Athlé Running délivrée par la FFA, en cours de validité à la date de la manifestation. Les autres licences délivrées par la FFA (Santé, Encadrement et Découverte ne sont pas acceptées). La licence Athlé entreprise est délivrée conformément aux Règlements généraux de la FFA.
 - D'un questionnaire relatif à son état de santé renseigné conjointement par l'athlète et les personnes exerçant l'autorité parentale, dont le contenu est précisé par arrêté conjoint du ministre chargé de la santé et du ministre chargé des sports (cf. annexe de la Circulaire administrative 2026-2027). Les personnes exerçant l'autorité parentale sur le mineur attestent auprès de la FFA que chacune des rubriques du questionnaire donne lieu à une réponse négative. A défaut, elles sont tenues de produire un certificat médical attestant de l'absence de contre-indication à la pratique de l'athlétisme ou de la discipline concernée en compétition datant de moins de six mois.

L'attestation PPS ou la copie de licence en format dématérialisé pourront être communiquées par le participant via l'outil de téléchargement accessible sur votre dossier d'inscription. L'organisateur conservera, selon le cas, la trace de la licence présentée (numéro et fédération de délivrance), l'original ou la copie du certificat.

Les participants étrangers sont tenus de fournir un certificat médical d'absence de contre-indication à la pratique de l'athlétisme ou de la course à pied en compétition, même s'ils sont détenteurs d'une licence compétition émise par une fédération affiliée à l'IAAF. Ce certificat doit être rédigé en langue française, daté, signé et permettre l'authentification du médecin, que ce dernier soit ou non établi sur le territoire national. S'il n'est pas rédigé en langue française, il doit être fourni une traduction en français. Les dossards ne pourront donc être retirés que sur présentation d'une pièce d'identité, et sous réserve de validation préalable par l'organisation.

Article 5 - PARCOURS, MODALITÉS DE COURSES ET MARCHE NORDIQUE

Les participants s'engagent à parcourir la distance et l'itinéraire prévus dans le meilleur esprit sportif possible.

ACCOMPAGNATEURS

Aucun accompagnateur ni véhicule non accrédité (y compris vélo) ne sera autorisé sur le parcours.
Les accompagnateurs ne doivent pas pénétrer dans les lieux couverts, ou s'alimenter sur les ravitaillements.
L'accès aux trails et à la marche nordique n'est pas autorisé aux chiens, monocycle, VTT ou autres 2 roues.

CHRONOMÉTRAGE

Le chronométrage sera assuré par un dispositif collé au dossard.
Chaque concurrent doit installer son dossard, fourni par l'organisation comme indiqué sans y apporter de modification.

MARCHE

NORDIQUE

La marche nordique sera chronométrée **mais non classée et non jugée**.
Les bâtons de marche **sont obligatoires**.

SIGNALISATION

Les parcours seront fléchés à l'aide de panneaux directionnels, quelques marquages au sol et des fanions. Les carrefours et les traversées de routes seront protégés par des signaleurs et /ou une signalétique d'avertissement.

Sur les parties du parcours empruntant la voie publique, chaque participant devra se conformer au code de la route et sera seul responsable d'un éventuel manquement à ces règles.

BARRIÈRES HORAIRES

L'Odyssée Beaujolaise 94 km : départ à 07h00 le samedi 10/04/27 du château de Montmelas-Saint-Sorlin (69640)

- Barrière horaire 1 : 16.5 km à Saint-Cyr-le-Chatoux à 10h20
- Barrière horaire 2 : 35 km à Marchampt à 14h00
- Barrière horaire 3 : 50 km à Chénelette à 17h00
- Barrière horaire 4 : 70 km au Col de Crie à 21h00
- Barrière horaire 5 : 82 km au Col du Fût d'Avenas à 23h30
- **Temps limite : 94 km - 18 heures - Arrivée à Fleurie avant 01h00 le dimanche 11/04/27**

L'Odyssée Beaujolaise 60 km : départ à 9h30 le samedi 10/04/27 du château de Varennes à Quinciè-en-Beaujolais (69430)

- Barrière horaire 1 : 17 km à Chénelette à 13h00
- Barrière horaire 2 : 36 km au Col de Crie à 16h50
- Barrière horaire 3 : 48 km au Col du Fût d'Avenas à 19h30
- **Temps limite : 60 km - 12h00 - Arrivée à Fleurie avant 21 heures 30**

L'Odyssée Beaujolaise 42 km : départ à 10h45 le samedi 10/04/26 de Chénelette (69430)

- Barrière horaire 1 : 19 km au Col de Crie à 14h45
- Barrière horaire 2 : 31 km au Col du Fût d'Avenas à 17h15
- **Temps limite : 42 km - 8h30 - Arrivée à Fleurie avant 19 heures 15**

Trail Mathusalem 33 km : départ à 08h00 le dimanche 11/04/27 de Fleurie

- Barrière horaire : 23 km à Émeringes à 12h30
- **Temps limite : 33 km - 6 heures 30 - Arrivée avant 14h30**

Trail Jéroboam 21 km : départ à 09h00 le dimanche 11/04/27 de Fleurie

- Barrière horaire : 11 km à Émeringes à 11h20
- **Temps limite : 21 km - 4 heures 20 - Arrivée avant 13h20**

Trail Magnum 12 km : départ à 9h45 le dimanche 11/04/27 de Fleurie

- **Temps limite : 12 km - 3 heures - Arrivée avant 12h45**

Marche Nordique 12 km : départ à 10h le dimanche 11/04/27 de Fleurie

- **Temps limite : 12 km - 4 heures 30 min - Arrivée avant 14h30**

Aucun participant ne sera chronométré après les barrières horaires indiquées ci-dessus. Il sera considéré comme hors course et sera sous sa propre responsabilité s'il continue sur le parcours. L'organisation décline toutes responsabilités en cas d'accident survenu sur le parcours après ces barrières horaires.

Les services médicaux positionnés sur les parcours seront habilités à mettre hors course tout concurrent paraissant inapte médicalement à poursuivre la course.

AUTRES POSSIBILITÉS DE MISE HORS COURSE

En cas de jets de bouteilles vides, emballages en tout genre, papiers, plastiques, hors zones de ravitaillement (soit plus de 10 mètres après le ravitaillement).

« RESPECTONS L'ENVIRONNEMENT » !

RAVITAILLEMENTS

Des ravitaillements seront organisés :

- Sur l'Odyssée Beaujolaise 90 km : 5 ravitaillements sur le parcours
- Sur l'Odyssée Beaujolaise 60 km : 3 ravitaillements sur le parcours
- Sur l'Odyssée Beaujolaise 42 km : 2 ravitaillements sur le parcours
- Sur le Trail Mathusalem : 2 ravitaillements sur le parcours
- Sur les Trails Jeroboam, Magnum et la Marche Nordique : 1 ravitaillement sur le parcours

Et pour tous, un ravitaillement à l'arrivée. Pour chacun vous y trouverez du sucré, salé et de l'eau.

RÉCOMPENSES

Trophées et lots pour les 3 premières du scratch femmes et les 3 premiers du scratch hommes sur chaque trail individuel, sans distinction de catégorie d'âge.

Pas de podium, ni lot, ni récompense pour la marche Nordique.

Trophée et lot pour le club de course le plus représenté.

Trophée et lot pour le club de Marche Nordique le plus représenté.

Remise des récompenses

Seuls les concurrents présents à la remise des prix pourront prétendre aux récompenses.

L'heure et le lieu de la remise des prix seront communiqués par l'organisateur.

Classement et diplôme

Un classement sera établi pour chaque catégorie FFA de chaque trail et mis en ligne sur le site internet de l'organisateur dans les meilleurs délais (de cadet à M8, hommes et femmes). La marche nordique ne fera pas l'objet d'un classement FFA

Contrôle anti-dopage

Il peut avoir lieu sur place. Dans ce cas, les personnes contrôlées recevront leurs récompenses dès la connaissance des résultats antidopage.

Article 6 - SECURITE / ASSURANCES

SECURITE VOIES UTILISÉES

La compétition se déroule sur des sentiers ou chemins en milieu naturel et pour certaines parties sur des voies ouvertes à la circulation (voies goudronnées), les concurrents devront donc impérativement :

- suivre la signalétique en place et / ou les directives des signaleurs;
- emprunter le côté gauche de la chaussée ;
- dans tous les cas, respecter le code de la route ;
- porter secours à un concurrent en difficulté.

Tout concurrent est tenu à assistance en cas d'accident ou blessure d'un autre concurrent, dans l'attente des secours.

Pour rappel, vous devez utiliser le numéro d'urgence qui est imprimé sur le dossard de tous les concurrents.

Il est interdit de suivre les coureurs avec un véhicule motorisé ou non (pas de moto, VTT, en dehors de ceux autorisés par la course ou accompagnés d'un animal (cheval, chien, etc...)).

Parcours balisés et fléchés, peinture au sol biodégradable et fanions. Serre-file sur chaque parcours trail.

ASSISTANCE MÉDICALE

Un médecin, un infirmier le dimanche 11/04/27, et des secouristes seront présents durant toute la durée des épreuves du samedi 10/04/2027 et du dimanche 11/04/2026.

Une équipe de secouristes, mobile, sera présente à l'arrivée.

Un coureur faisant appel à un médecin ou un secouriste se soumet de fait à son autorité et s'engage à accepter ses décisions.

Les secouristes, le médecin et l'infirmier officiels sont en particulier habilités :

- à mettre hors course (en invalidant le dossard) tout concurrent inapte à continuer l'épreuve (présentant des symptômes indiquant un risque pour leur santé) ;
- à faire évacuer par tous moyens les coureurs qu'ils jugeront en danger ;
- à faire hospitaliser les coureurs dont l'état de santé le nécessitera.

Le choix du moyen d'évacuation et du lieu d'hospitalisation relève de la seule décision des secouristes et du médecin officiel.

Les frais résultant de l'emploi de moyens de secours ou d'évacuation exceptionnels seront supportés par la personne secourue qui devra également assurer elle-même son retour de l'endroit où elle aura été évacuée.

Il est du seul ressort du coureur de constituer et présenter un dossier à son assurance personnelle dans le délai imparti.

Le staff médical n'a pas vocation à dispenser des consultations « classiques », et donc encore moins des certificats médicaux.

Il est présent UNIQUEMENT pour gérer les urgences inhérentes à la course.

RESPONSABILITÉ CIVILE

Conformément à la législation en vigueur, l'Organisateur a souscrit une assurance couvrant les conséquences pécuniaires de sa responsabilité civile, celle de ses préposés et de tous les participants à l'événement. En ce qui concerne la responsabilité civile des participants, l'intervention de cette assurance pour ces derniers est limitée aux accidents qu'ils pourraient causer à l'occasion du déroulement de l'événement. Cette garantie interviendra en complément ou à défaut d'autres assurances dont les participants pourraient bénéficier par ailleurs. Un justificatif peut être communiqué à tout participant sur simple demande.

Individuelle accident : il est de la responsabilité de chaque participant à l'événement, licencié ou non à une fédération sportive, de souscrire individuellement une assurance garantissant le versement d'un capital en cas de dommages corporels (décès ou invalidité permanente) dus à un accident survenu sur le parcours de l'événement.

Domage matériel : L'Organisateur décline toute responsabilité en cas de dommages (vol, bris, perte, ...) subis par les biens personnels des participants. Les participants ne pourront donc se retourner contre l'Organisateur pour tout dommage causé à leur équipement. La souscription d'une assurance garantissant ces risques est du ressort de chacun.

PARTICIPATION ENFANT MINEUR

La personne exerçant l'autorité parentale sur le sportif mineur,

Déclare décharger de toute responsabilité l'organisateur FOULÉES BEAUJOLAISES DE VILLEFRANCHE, concernant les blessures et dommages matériels ou corporels occasionnés ou subis par mon/mes enfant(s), en cas de vol ou de perte de biens ainsi que toute dégradation des sites pouvant lui être imputées.

Renonce également dès aujourd'hui à faire valoir, toutes revendications, de quelque nature qu'elles soient, et notamment en cas d'accident, blessure, vol, dégâts sur les biens personnels ou autres, se produisant, dans le cadre de la participation de mon/mes enfant(s) à la manifestation.

Déclare avoir souscrit à cet effet une assurance Responsabilité Civile, et maladie/accident, garantissant mon/mes enfant(s) contre tous sinistres, de quelques natures qu'ils soient, causés à mon/mes enfant(s) ou à des tiers de son/ses fait(s), et que son contrat d'assurance ne mentionne pas de clause contraire à ce qui a été précédemment déclaré.

M'engage à faire renoncer à mes assureurs à tout recours contre l'organisateur FOULÉES BEAUJOLAISES DE VILLEFRANCHE.

Autorise tout médecin à pratiquer ou faire pratiquer toute intervention médicale et/ou chirurgicale en cas d'urgence et/ou à prescrire tout traitement rendu nécessaire par l'état de santé de mon/mes enfant(s).

Autorise expressément l'organisateur ou ses ayants-droits à utiliser ou faire utiliser ou reproduire ou faire reproduire le nom, l'image, la voix et la prestation sportive de mon/mes enfants dans le cadre de l'ODYSSÉE BEAUJOLAISE en vue de toute exploitation directe ou sous forme dérivée de l'épreuve et ce, sur tout support y compris à des fins publicitaires ou

commerciales, dans le monde entier, par tous les moyens connus ou inconnus à ce jour, pour 5 ans à compter de la date de signature des présentes.

Reconnaît que l'acceptation de la présente autorisation et décharge de responsabilité dûment régularisée est obligatoire et indispensable pour que mon/mes enfant(s) puisse participer à l'ODYSSÉE BEAUJOLAISE.

ASSURANCES

Les participants, licenciés ou non à une fédération sportive, peuvent souscrire par correspondance, ou au plus tard lors du retrait de leur dossard, une assurance garantissant le versement d'un capital en cas de dommages corporels (décès ou invalidité permanente) dus à un accident survenu sur le parcours de la course qu'il en soit ou non responsable, qu'il y est ou non un tiers identifié et/ou responsable. L'indemnisation, fonction des dommages, intervient dès lors que l'assuré est victime d'un accident durant sa participation à l'épreuve sportive. Cette assurance est facultative mais recommandée. Elle peut être souscrite en complément ou à défaut d'une assurance de même type détenue notamment via une licence sportive.

L'organisateur LES FOULÉES BEAUJOLAISES DE VILLEFRANCHE décline toute responsabilité en cas de vol, bris ou perte des biens personnels des participants pendant la course. Il incombe en conséquence à chaque participant, s'il estime nécessaire, de souscrire une assurance.

Article 7 - MODIFICATION – REPORT – ANNULATION

MODIFICATION - REPORT - ANNULATION D'UNE OU DES EPREUVE(S)

En cas de mauvais temps ou toutes autres conditions pouvant nuire à la sécurité des participants, l'organisation et l'équipe médicale se réservent le droit de modifier ou d'annuler une ou plusieurs épreuves. Aucun remboursement ne sera effectué. L'organisation se réserve le droit de reporter ou non les inscriptions à l'édition suivante. Sur présentation d'un justificatif médical, un avoir d'une durée de validité d'un an pourra être délivré pour la prochaine édition de l'Odyssée Beaujolaise.

ANNULATION DU FAIT DU COUREUR

En cas d'annulation par le coureur, l'organisation ne fera aucun remboursement.

MODIFICATION / CHANGEMENT D'ÉPREUVE

- D'une course vers une course à plus faible kilométrage, aucun remboursement.
- D'une course vers une course à plus fort kilométrage, paiement de la différence suivant le tarif en cours.

Les demandes de changement devront être reçues par mail au plus tard le vendredi 02/04/2027 et les échanges pourront être faits dans la limite des dossards disponibles. Aucune modification ne sera possible sur place.

TRANSFERT DE DOSSARD

Le transfert de dossard à une autre personne est possible en passant par le site internet d'inscriptions. **Il est obligatoire de suivre cette procédure si vous souhaitez transférer votre dossard.** L'organisation décline toute responsabilité en cas de litige entre les deux parties en cas de transfert.

Le transfert de dossard est possible jusqu'au vendredi 02/04/2027. Aucun changement ne sera effectué sur place. Aucun transfert d'inscription, sans en aviser l'organisation, n'est autorisé.

Le remboursement du dossard sera traité directement entre la personne cédante et la personne prenante du dossard, l'organisation ne prendra aucune responsabilité sur les transferts entre coureurs. L'inscription se fait selon le tarif en cours.

Attention si vous bénéficiez d'une invitation, vous ne pourrez pas effectuer un transfert de dossard.

Tout inscrit rétrocédant son dossard à une tierce personne demeure seul responsable en cas de dommages subis ou provoqués par cette dernière durant la course, l'organisation se dégageant de toute responsabilité en pareille situation.

Article 8 - DROIT À L'IMAGE

Du fait de son engagement, chaque coureur autorise expressément les organisateurs de l'Odyssée Beaujolaise, ainsi que leurs ayants droit tels que les partenaires et médias, à utiliser les images fixes ou audiovisuelles sur lesquelles je pourrais apparaître, prises à l'occasion de ma participation, sur tous supports y compris les documents promotionnels et/ou publicitaires, dans le monde entier et pour la durée la plus longue prévue par la loi, les règlements, les traités en vigueur, y compris pour les prolongations éventuelles qui pourraient être apportées à cette durée.

Article 9 - CNIL

Les données personnelles communiquées par les participants sont destinées au personnel habilité de la société responsable du traitement de ces données. Ces données sont utilisées afin d'assurer le traitement des inscriptions des participants. Les participants sont susceptibles de recevoir par email des informations concernant l'épreuve sur laquelle ils sont inscrits ainsi que sur d'autres manifestations. Les participants peuvent être amenés à recevoir des informations et/ou propositions d'autres sociétés ou associations partenaires.

Les informations recueillies sont enregistrées dans une base de données Njuko pour la gestion des newsletters. Elles sont conservées pendant une durée maximale de 3 ans et sont destinées exclusivement à l'Odyssée Beaujolaise.

Conformément à la [loi « informatique et libertés »](#), vous pouvez exercer votre droit d'accès aux données vous concernant et les faire rectifier ou supprimer en contactant l'organisation: par email à l'adresse odyseebeaujolaise@gmail.com ou courrier postal, accompagné d'une copie d'un titre d'identité signé à FOULÉES BEAUJOLAISES DE VILLEFRANCHE - 535 avenue Saint-Exupéry 69400 Villefranche sur Saône. Vous pouvez également vous désabonner des newsletters en vous rendant directement en bas de l'une des newsletters que vous recevez. Vos demandes seront prises en compte dans un délai maximum de 48 heures - jours ouvrables-, sauf pour les demandes transmises par courrier postal, qui requièrent un délai de 8 jours.

Article	10	-	ENGAGEMENT	CONTRACTUEL
---------	----	---	------------	-------------

L'inscription d'un participant atteste qu'il a pris connaissance de ce règlement 2027 et qu'il s'engage à en respecter sans restriction l'ensemble des dispositions.